

COMMUNIQUE DE PRESSE
DU PARQUET SPECIAL PRES LA COUR PENALE SPECIALE
Sur les violences communautaires à Boali

Le mercredi 22 juillet 2026, le Parquet spécial de la Cour pénale spéciale (CPS) exprime sa profonde préoccupation à la suite des violences communautaires récemment survenues dans la localité de **Boali**, dans la préfecture de l'Ombella-M'Poko, qui auraient causé des pertes en vies humaines, des blessés, des déplacements de populations ainsi que des destructions de biens.

Le Parquet spécial condamne avec la plus grande fermeté toutes les formes de violence dirigées contre les populations civiles, quelles qu'en soient les motivations ou les auteurs présumés. Les actes de représailles, les discours de haine, les violences fondées sur l'appartenance ethnique, religieuse ou communautaire et toute incitation à commettre de tels actes constituent une menace grave pour la paix, la cohésion sociale et l'État de droit.

Le Parquet spécial rappelle que la CPS est compétente pour enquêter, poursuivre et juger les auteurs des crimes les plus graves relevant de sa compétence, notamment les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, lorsque les conditions prévues par son cadre juridique sont réunies. À cet effet, il suit de près l'évolution de la situation à Boali. Il procède à une évaluation préliminaire des informations disponibles afin de déterminer si les faits allégués relèvent de la compétence de la Cour pénale spéciale. Toute personne impliquée dans la commission, l'organisation, l'instigation ou la facilitation de crimes relevant de la compétence de la CPS pourra être tenue pénalement responsable, indépendamment de son statut ou de sa qualité.

Le Parquet spécial invite également toute personne disposant d'informations utiles sur les faits à les communiquer aux autorités compétentes ou au Parquet spécial, dans le respect des mécanismes de protection des victimes et des témoins.

Le Parquet spécial réaffirme son engagement à lutter contre l'impunité en République centrafricaine et rappelle que la justice demeure un instrument essentiel pour prévenir les violences, protéger les victimes et renforcer la réconciliation nationale.

Fait à Bangui, le 22 juillet 2026

Le Parquet spécial de la CPS

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter Unité communication et sensibilisation de la Cour pénale spéciale (CPS) au téléphone : +23676110707 ou ucs@cpsrca.cf.